

REMPART et l'insertion

Pour REMPART, toute personne doit être acteur dans la société et y disposer d'une autonomie de choix de vie. Pour atteindre cet objectif, la personne doit être insérée dans son milieu ; les actions que mène REMPART visent à créer un environnement favorable à ce que chacun trouve sa place dans la société.

Dans ce texte, sous le vocable d'insertion, REMPART désigne plus particulièrement les actions s'adressant aux personnes en difficulté, en exclusion ou en voie de l'être, ou aux personnes éloignées de l'emploi.

Insertion et éducation populaire ne sont pas des notions disjointes.

L'insertion a pour objectif d'amener chacun à devenir acteur ou être acteur dans la société et à y être autonome.

Elle vise à permettre l'acquisition de compétences, de savoir-être et de savoir-faire ainsi que la valorisation des compétences et des capacités d'une personne à s'inscrire à part entière dans la société.

Elle lève les freins qui tendent à exclure. A cet égard, l'insertion ne prend pas uniquement en compte la question de l'emploi : elle s'intéresse à l'ensemble des problématiques sociales y compris celles en lien avec l'emploi.

A REMPART la notion d'insertion recouvre plusieurs réalités, plusieurs activités :

- L'accueil de personnes en difficulté sur des chantiers d'insertion ou des chantiers écoles, qui peuvent avoir un conventionnement "Ateliers et Chantiers d'Insertion" (ACI).
- L'accueil de personnes en difficultés sur les chantiers de (jeunes) bénévoles.
- La qualification, la formation et l'orientation vers les métiers du patrimoine, dans les conditions d'un chantier.

La pédagogie du chantier de bénévoles inspire celle du chantier d'insertion : le fait d'appartenir à un groupe, de mener un travail collectif, de travailler à un ouvrage commun. Pour autant, organiser une action d'insertion nécessite le développement d'une pédagogie adaptée.

La personne est au cœur du projet d'insertion.

L'objectif d'une action d'insertion est la valorisation de l'individu, son intégration sociale et socioprofessionnelle. Même dans un projet collectif comme le chantier, l'enjeu est d'avoir une démarche individualisée, une démarche qui prend en compte chacun.

L'encadrant technique d'un chantier d'insertion a un rôle éminent dans cette prise en compte de la personne en insertion. Il constitue un référent, une référence pour la personne qui participe à l'action d'insertion. Il doit animer, former, accompagner, évaluer. Sa mission, comme tout animateur REMPART : faire voir, faire avec, faire faire.

Par ailleurs, un accompagnement socioprofessionnel est généralement effectué par un(e) conseiller(ère) en insertion professionnelle. Il vise à identifier et à assurer un suivi des problématiques sociales individuelles, orienter vers les organismes compétents (santé, logement, demande d'allocations diverses, problèmes de garde d'enfants), aider aux démarches administratives, élaborer un projet professionnel et un parcours d'insertion.

La relation d'aide étant, par définition, fondamentalement pluridisciplinaire, tous les acteurs de l'association sont partie prenante de la démarche d'insertion.

Devenir volontaire, acteur de son devenir

A REMPART, le public des actions d'insertion peut être composé de salariés (contrats aidés), de stagiaires de la formation professionnelle, de bénévoles ou de volontaires.

Quel que soit leur statut, les personnes en difficulté ne viennent, en général, pas d'elles mêmes sur un chantier d'insertion ; c'est un prescripteur¹ qui les a incitées à participer à ce chantier. L'objectif est qu'elles deviennent "volontaires", qu'elles soient actrices de leur démarche et de leur évolution.

La notion de volontariat, qui est liée à la dynamique d'éducation populaire, peut constituer une issue au chantier d'insertion, une sortie positive du dispositif d'insertion de la part de la personne en difficulté. Dans le même temps, pour REMPART le volontariat peut être un outil d'insertion et de formation.

Le projet associatif et patrimonial comme support du projet d'insertion

Comme l'indique sa Charte, le projet REMPART est double. Il porte sur le patrimoine et utilise celui-ci comme support ; il s'adresse à tous, y compris à ceux qui sont éloignés culturellement ou socialement du patrimoine.

L'objectif d'un chantier d'insertion sur le patrimoine n'est pas forcément de former aux métiers du patrimoine. Le patrimoine est un support ; on s'appuie sur lui pour apprendre plus largement des gestes, des attitudes, des savoir-être, des méthodes... Il est nécessaire à cet égard de veiller à la transférabilité des compétences acquises.

La qualité de l'intervention sur le patrimoine est en elle-même porteuse de sens en matière d'insertion. Les travaux réalisés constituent un moyen pour redonner une dynamique aux personnes qui participent au projet (cf. texte REMPART Patrimoine et citoyenneté). La qualité de réalisation de l'action menée permet d'appréhender la notion de travail bien fait ; elle assure une valorisation de la personne qui a participé au projet. Le travail sur le patrimoine rend concrète l'idée du respect des réglementations, de l'éthique et des règles professionnelles.

Plus globalement, l'association membre de REMPART qui porte un projet d'insertion est "insérante" non seulement au travers de son action proprement dite mais aussi au travers de son projet associatif, de son personnel (salarié), de ses élus, de ses membres.

La démarche des associations REMPART dans le domaine de l'insertion est spécifique.

La démarche et les actions d'une association membre de REMPART se distinguent de celles d'autres acteurs de l'insertion :

- L'action de l'association porte exclusivement sur le patrimoine.
- Son projet s'inscrit dans un territoire dont elle a pris en compte non seulement la qualité patrimoniale mais également la problématique sociale ; c'est parce qu'elle est un acteur du territoire qu'elle peut légitimement y porter un projet d'insertion.
- La qualité de l'intervention est exigée, pour ce qu'elle est comme pour ce qu'elle apporte aux personnes.
- La qualité de la réflexion préalable comme la qualité des méthodes et des outils d'accompagnement des personnes sont également une exigence.
- Le chantier s'inscrit dans un projet associatif global. Celui-ci permet le croisement des publics : bénévoles, membres de l'association, élus associatifs, personnes en formation et en insertion.
- L'association appartient au réseau REMPART au sein duquel on partage des valeurs, des méthodes et des outils.

Valoriser les compétences acquises par une personne au travers d'une action d'insertion est une démarche dans laquelle l'Union REMPART est engagée avec la production de certificats de compétences professionnelles, de livrets de compétences, etc. Selon REMPART, cette validation des acquis doit constituer une possibilité offerte à tous ceux qui le souhaitent.

¹ Mission locale, Pôle emploi, Conseil général, maison départementale des personnes handicapées, etc.

En conclusion

Pour REMPART, intervention sur le patrimoine et action d'insertion sont indissociables : le patrimoine n'a de sens que pour ce qu'il apporte à chacun ; et l'insertion trouve dans le patrimoine un support porteur de sens. En adoptant ce Texte d'orientation générale, REMPART entend valoriser auprès du monde professionnel sa démarche en matière d'insertion.

TOG adopté par l'AG REMPART de Montalet, le 27 mai 2012